

SYNTHESE DES DONNEES « SOLS & SEDIMENTS » ISSUES DES SUIVIS RADIOECOLOGIQUES DES CNPE D'EDF EN EXPLOITATION

Pierre-Yves HÉMIDY*, Cécile BOYER**

EDF S.A.

* DPNT / DPN / UNIE-Groupe Prévention Environnement Exploitation, Place Pleyel - 93 282 Saint-Denis cedex.

** DPNT / DIPDE-DEED-Service Environnement, 8, Cours André Philip - 69100 VILLEURBANNE

*pierre-yves.hemidy@edf.fr

**cecile.boyer@edf.fr

Associée à une conception appropriée des installations et une rigueur d'exploitation au quotidien pour exploiter en toute sûreté, la surveillance de la radioactivité de l'environnement autour des Centres Nucléaires de Production d'Électricité d'EDF en exploitation repose avant toute chose sur une intégration exhaustive des exigences réglementaires, notre permis de produire. Ces dispositions sont définies par l'ASN dans des décisions modalités rédigées sous forme de prescriptions spécifiques à chaque site, mais également dans des textes réglementaires d'intérêts supérieurs comme par exemple la décision ASN dite « environnement » (2013-DC-0360 modifiée par 2016-DC-0569) ou encore la décision modalités parc (2017-DC-0588).

Le programme de surveillance de l'environnement est établi en accord avec l'ASN et mis en œuvre par l'exploitant. Celui-ci vise à s'assurer que certains paramètres-clés relatifs aux rejets d'effluents liquides et atmosphériques, notamment radioactifs, respectent les limites prescrites pour la protection de l'environnement et du public.

Exploitant responsable, EDF complète depuis 1992 la surveillance réglementaire de la radioactivité de l'environnement par la mise en place volontariste d'un suivi radioécologique (annuel et décennal) autour de chacune de ses installations en exploitation, mais également en déconstruction. Cette surveillance d'expertise, qui concerne les compartiments terrestres et aquatiques, intègre bien évidemment un suivi des sols et des sédiments. L'objectif de ces suivis est, d'une part d'avoir une idée précise de l'évolution des niveaux de radioactivité dans l'environnement des installations et notamment au sein de matrices d'accumulation comme les sols et les sédiments, et d'autre part d'apporter des éléments à même de contribuer à la compréhension du devenir environnemental des radionucléides présents dans les rejets d'effluents radioactifs. Sur le plan de la mesure, ces suivis mettent en jeu des techniques de prélèvement, de traitement et d'analyse d'une grande technicité (meilleures techniques disponibles) afin de permettre une identification fine et précise de la radioactivité présente, c'est-à-dire d'origine naturelle et artificielle, notamment pour être en capacité de distinguer l'éventuelle contribution d'une installation par rapport aux autres sources de radioactivité.

En cohérence avec la thématique de ces journées techniques, cette présentation sera centrée sur les dispositions réglementaires et non réglementaires mises en œuvre par l'exploitant vis-à-vis de la surveillance de la radioactivité dans les sols et les sédiments au voisinage des installations en exploitation, les résultats, et le retour d'expériences associé.

Les éléments relatifs au suivi des eaux souterraines ainsi que la réalisation des états des sols exigés au titre de la réglementation (Art. 3.3.7 de la Décision Environnement) n'entrent pas dans le cadre de cette présentation.